



Formalités de réinscription des élèves poursuivant leur scolarité à LA SAADIA

Les parents désirant réinscrire leur enfant à LA SAADIA sont invités à lire au préalable le Projet éducatif de l'ECAM, le Règlement intérieur de l'école et le Règlement financier 2023-2024, car l'inscription vaut acceptation sans condition de leur contenu.

Calendrier

Les réinscriptions sont ouvertes du 15/01 et le 15/02. Elles permettent de réserver la place d'un enfant dans l'établissement pour l'année scolaire à venir.

La réinscription des élèves de la 6ème année primaire de LA SAADIA pour une entrée en 1ère année collège en 2023-2024 étant conditionnée par la réussite au concours d'entrée au collège organisé par l'ECAM. Tout élève échouant au concours se verra remboursés les frais de réinscription.

FRAIS DE REINSCRIPTION

Les droits de réinscription sont à régler en même temps que la remise de la fiche « chargé de paiement ».

Ce versement valide la réinscription et réserve la place de l'élève dans l'établissement. Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas d'échec au concours d'entrée au collège.

Tarifs 2023 – 2024 :

- Préscolaire et primaire : 1 350 dirhams
- Collège : 1 400 dirhams

DOSSIER ADMINISTRATIF

Prière de présenter **un dossier** contenant :

- La fiche du Chargé de paiement complétée et légalisée
- 2 photos d'identité récentes.